



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers présents : 16
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée : Mme Chrystelle LEPAGE

Étaient absents : M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

N° 2022 / VI / 6 – 4.2 Personnel communal : Signature d'un Parcours Emploi Compétences sous la forme d'un CUI-CAE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU le Code du travail,
VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
VU la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi,
VU le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 instituant un contrat unique d'insertion,
VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2012 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux ressortissants des Etats de l'UE soumis à des dispositions transitoires,
VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-05-18-00006 du 18 mai 2022 fixant le montant des aides de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences sous la forme de Contrat Unique d'Insertion – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand et pour les Contrats Unique d'Insertion – Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) du secteur marchand,
CONSIDÉRANT la possibilité qui est donnée à la collectivité de recruter un demandeur d'emploi entrant dans une catégorie de publics éligibles au dispositif PEC,
CONSIDÉRANT le besoin identifié au sein du service technique,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire à signer un Parcours Emploi Compétences (PEC) sous la forme d'un Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI- CAE) dans les conditions définies ci-après :

Emploi	Durée du contrat	Salaire brut mensuel	Durée hebdomadaire du travail
Agent technique au sein du service technique municipal	1 an	SMIC horaire en vigueur	35 h

PRÉCISE que ce contrat pourra faire l'objet d'un renouvellement dès lors que les textes s'y rapportant le prévoient,

DIT que les crédits seront pris au budget de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

